

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR :

Délibération :

Point 1 : Proposition adhésion à l'association départementale de protection civile de l'Aude et vote des subventions aux associations pour 2023

Point 2 : Vote des taux d'imposition pour 2023

Point 3 : Débroussaillage et fauchage des voies communales pour 2023

Point 4 : Vote du budget unique 2023 M57

Point 5 : Travaux aménagement cœur de village

Informations diverses

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois d'avril à 19H30, le Conseil Municipal d'Airoux, dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle du conseil municipal et des mariages, à la mairie, sous la Présidence de Cédric MALRIEU, Maire.

Etaient présents : Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs Cédric MALRIEU, Louis GILIS, Sauveur GOMEZ, Bernard LEGUEVAQUES, Guillaume CLAUZEL, Philippe COGNIAUX, Olivier LOCATELLI-HOURS (a quitté la séance à 21h15), Cyril ROUSSEL (a pris place au sein du conseil municipal à 20h00), Hubert de Pomyers.

Était absent excusé : néant

Étaient absents : Renaud PACAREAU

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 11

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : jusqu'à 20h00 : 9 de 20h00 à 21h15 : 10 à partir de 21h15 : 9 (Monsieur Cyril ROUSSEL est arrivé à 20h00, Monsieur Olivier LOCATELLI a quitté la séance à la suite d'une urgence à 21h15)

Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération n°2023/9 : 9

Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération n°2023/10 : 8

Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération n° 2023/11 : 9

Nombre de conseillers municipaux ayant pris part aux délibérations : n° 2023/12, 2023/13, 2023/14 : 10

Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération n° 2023/15 : 9

Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération 2023/8 : 9

Monsieur Olivier LOCATELLI a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Mars 2023

Convocation du Conseil Municipal affichée le : 29 mars 2023 à 12 heures sur le panneau d'affichage de la mairie

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance du 8 mars 2023.

Monsieur le Maire énumère l'ordre du jour des délibérations :

Point 1 : Proposition adhésion à l'association départementale de protection civile de l'Aude et vote des subventions aux associations pour 2023

Point 2 : Vote des taux d'imposition pour 2023

Point 3 : Débroussaillage et fauchage des voies communales pour 2023

Point 4 : Vote du budget unique 2023 M57

Point 5 : Travaux aménagement cœur de village

Questions diverses : commission de contrôle (liste électorale), carnets de santé ponts, seuil entrée salle des fêtes, matinée citoyenne, formation correspondants incendie et secours, CCCLA.

Délibérations

Point 1 domaine : 7. Finances locales

Sous-domaine : 7.5 subventions

Délibération n° 2023/9

Objet : délibération adhésion à l'association départementale de protection Civile de l'Aude et versement d'une subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que L'association départementale de protection civile de l'Aude, reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère de l'Intérieur et par le Ministère de la santé, dont le siège est à Narbonne, a pour objet de mettre à disposition son matériel et son personnel lors de situation de catastrophes pour permettre un soutien aux populations sinistrés. L'association propose d'apporter à la commune, en cas de catastrophe, les moyens humains, matériels et psychologiques pour faire face à ces crises et permettre une rapide résilience.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention d'assistance avec l'association départementale de protection civile de l'Aude. Il précise que les prestations établies sont gratuites, et l'association sollicite seulement une subvention égale à 1 euro par habitant, reconductible chaque année.

Compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt pour la commune d'AIROUX, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer à cette association, et que l'adhésion à cette association est un geste de solidarité vers les communes sinistrées,

**Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire
et après en avoir délibéré :**

DECIDE d'adhérer à l'association départementale de protection civile de l'Aude

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer avec l'association départementale de protection civile de l'Aude la convention ci-annexée précisant les conditions de collaboration.

S'ENGAGE à verser à l'association chaque année une subvention de 1euro par habitant soit pour la commune d'AIROUX : 172 € (population totale au 01/01/2023)

AUTORISE Monsieur le Maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

Votants : 9 POUR : 7 CONTRE : 2 Guillaume Clauzel - Hubert de Pomyers
ASBSTENTION : 0

Objet : Subventions aux associations pour 2023

Compte tenu des projets associatifs qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2023,

**Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire
et après en avoir délibéré :**

ACCORDE les subventions aux associations pour l'année 2023 ci-dessous :

DECIDE que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » sur le compte 65748 « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » et sur le compte 6281 pour les concours divers (cotisations annuelles)

Délibération n° 2023/10

COMITE DES FETES

1500.00 €

Nombre de votants : 8 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Guillaume CLAUZEL

Bernard LEGUEVAQUES, membre du comité des fêtes n'a pas participé au vote de cette subvention.

Délibération n° 2023/11

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)

DU R.P.I. AIROUX MONTFERRAND

170.00 €

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ASSOCIATION DE CHASSE D'AIROUX

100.00€

Nombre de votants : 9 POUR : 8 CONTRE : 1 Guillaume CLAUZEL

ABSTENTION : 0

Monsieur Guillaume CLAUZEL précise que cette association est inactive (aucune battue, aucune action, pas d'adhésion à la Fédération). Monsieur le Maire précise qu'il va programmer une réunion avec le bureau de l'association.

ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS

50.00 €

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil municipal souhaiterait subventionner cette année l'association Prévention Routière à la place de l'AFDAIM. Décision :

Nombre de votants 9 POUR 8 CONTRE : 1 Béatrice SIRDEY Abstention : 0

ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

100.00 €

Nombre de votants : 9 POUR : 8 CONTRE : 1 Béatrice SIRDEY

ABSTENTION : 0

ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE cotisation : 60.00 €

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Cyril ROUSSEL, conseiller municipal, prend place au sein du conseil municipal à 20h00.

POINT 2 Domaine : 7. finances locales

Sous-domaine : 7.2 fiscalité

Délibération n° 2023/12

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 des taxes directes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2023,

Vu le projet de budget pour l'année 2023,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2023

Considérant l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix (due à l'inflation) engendrant une augmentation importante des recettes fiscales

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023 et maintient les taux de 2022 comme suit :

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : 47.93 %

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : 72.73 %

TAXE HABITATION : 7.64 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, **PRECISE** que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant les dépenses de la commune.

Nombre de votants : 10

Abstention : 0

Exprimés : 10

Pour : 9

Contre : 1 Louis GILIS

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

POINT 3 : domaine :7. Finances locales

Sous-domaine : 7.1 Décisions budgétaires délibération n° 2023/13

**OBJET : FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE DES VOIES COMMUNALES
ANNEE 2023**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'entreprise PINEL pour des travaux de fauchage et débroussaillage des voies communales pour l'année 2023 :

Désignation des prix pour l'entretien de 6 kms de chaussée :

1/ Fauchage des accotements et abords des routes communales :

Prix appliqué au kilomètre de route fauchée, il comprend les deux côtés de la chaussée :
37 € HT/KM

2/ Débroussaillage du fossé, talus, contre-talus et accotement :

Prix appliqué au kilomètre de route débroussaillée, il comprend les 2 côtés de la chaussée :
80€ HT/KM

3/ Broyage entretien chemin de la Boucle Airouxoise forfait entretien au broyeur
90 € HT

Vu la proposition de l'entreprise Pinel reçu le 10/03/2023,

**Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré**

DECIDE de réaliser deux fauchages des accotements et abords des routes communales : pour un montant de 37 € HT/Km en précisant que Guillaume CLAUZEL déterminera les périodes de passage

DECIDE de réaliser un débroussaillage complet pour un montant de 80 €HT/Km en précisant que Guillaume CLAUZEL déterminera les périodes de passage

DECIDE de réaliser, uniquement à la demande de la commune, un broyage entretien des chemins de la Boucle Airouxoise pour un montant forfaitaire de 90 € HT

CHARGE Monsieur le Maire de signer le devis avec l'entreprise PINEL et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci- dessus

Monsieur le Maire précise que l'entretien de la Boucle Airouxoise sera validé à la demande de la commune. Hubert de Pomyers propose, comme actuellement, d'effectuer l'entretien de la Boucle Airouxoise longeant ces parcelles. La facturation de cette prestation sera étudiée.

Le Fléchage de la boucle Airouxoise est à refaire ainsi que le tracé, une partie n'est plus utilisable.

Hubert de Pomyers signale des arbres et branches tombées au bord de la Rigole, à la suite de la dernière tempête de vent, cela représente un danger pour les randonneurs empruntant la boucle Airouxoise.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera fait à VNF leur demandant d'intervenir et d'effectuer un entretien régulier des abords de la Rigole.

POINT 4 : domaine : 7. finances locales

Délibération n° 2023/14

Sous-domaine : 7.1 décisions budgétaires

Objet : VOTE DU BUDGET 2023 M57

Monsieur le Maire donne lecture du budget communal 2023 M57 :

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	78139.60	Produits des services domaine et ventes diverses	1020.00
Charge de personnel et frais assimilés	57150.00	Impôts et taxes	24856.46
Autre charge de gestion courante	15890.00	Fiscalité locale	72090.00
Charges financières	65.00	Dotations et participations	30398.55
Virement à la section d'investissement	8151.04	Autres produits de gestion	250.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	3173.00	Excédent antérieur reporté	33953.63
TOTAL	162568.64	TOTAL	162568.64

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses d'équipements	84750.00	Subventions d'équipements	29435.34
Emprunts et dettes assimilés	4035.00	Dotations aux amortissements	3173.00
Reste à réaliser 2022	10577.72	Virement à la section de fonctionnement	8151.04
		Excédent d'investissement reporté	19429.52
		Reste à réaliser 2022	3780.39
		FCTVA	15393.43
		Emprunt	20000.00
TOTAL	99362.72	TOTAL	99362.72

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget 2023 M57 tel que présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

VOTANTS : 10

POUR : 6

CONTRE : 1 Louis GILIS

ABSTENTION : 3 Guillaume CLAUZEL Cyril ROUSSEL Hubert de POMYERS

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Plusieurs réflexions sur des projets d'investissement :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le terrain de Mr et Mme Rey est en cours de cession. De ce fait, Monsieur le Maire interroge le conseil municipal pour savoir où mettre le tracteur communal et le matériel communal, qui jusqu'à présent est installé dans le garage de Mr et Mme Rey.

Hubert de Pomyers peut éventuellement stocker le tracteur dans son hangar agricole à certaines périodes de l'année uniquement. Il propose de construire un appentis. Louis Gilis répond que cela n'est pas une bonne solution. Monsieur Roussel demande s'il est possible de le stationner dans le local du comité des fêtes. Monsieur le Maire répond que le local est trop petit pour le tracteur communal. Cyril Roussel propose d'acheter un container maritime pour le stationnement du tracteur.

Autre réflexion concernant le tracteur communal : Louis GILIS suggère de vendre le tracteur qui ne sert pas à grand-chose à part pour ramasser les feuilles (peu de kilomètres). Guillaume CLAUZEL propose de vendre le tracteur agricole et d'acquérir un véhicule électrique : Jobber utilitaire électrique. Il indique que dans le cadre de son activité professionnelle il a acquis ce véhicule chez Yamaha à Carcassonne pour un coût de 8000 € HT. Il rajoute que l'entreprise Mélix à Castelnaudary expose un modèle. Avantage de l'électrique possibilité d'avoir des aides régionales, pas d'entretien, plus de carburant. Il précise que coût d'un kit de remplacement de la batterie est de 5000.00 € environ.

Louis Gilis précise qu'il y a des véhicules à la Communauté de Communes qui sont à disposition de la commune. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une mise à disposition avec des tarifs forfaitaires par demi-journées.

Sauveur GOMEZ propose si possible de demander à Albert Peres s'il pourrait mettre à disposition son garage.

Concernant le projet d'atelier communal Réflexion

Louis Gilis précise qu'il y a déjà un bâtiment pour les agents techniques à Soupex qui appartient à la communauté de communes, pourquoi construire une nouvelle structure sur la commune.

Monsieur le Maire précise que cela n'est pas pratique pour le matériel communal si on stocke à Soupex.

De plus le projet d'un atelier communal a pour fonction : de stocker le matériel, d'avoir un atelier pour les agents techniques sur place, un bureau et des sanitaires (WC douche).

Guillaume Clauzel propose que l'on réduise la superficie du projet d'atelier. Monsieur le Maire répond que réduire de 20 m² la superficie de va pas réduire de façon significative le coût final du bâtiment.

Cyril Roussel propose d'installer un algéco. Sauveur Gomez rappelle que le village d'AIROUX est situé dans le secteur des ABF.

Olivier LOCATELLI pour des raisons personnelles et urgentes, quitte le conseil municipal à 21h15.

A la demande de Monsieur le Maire, Béatrice SIRDEY prend les fonctions de secrétaire de séance pour la continuité de la réunion.

POINT 5 : domaine : 7. finances locales

Délibération n° 2023/15

Sous-domaine : 7.1 décisions budgétaires

Objet : AMENAGEMENT DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, comme évoqué lors du dernier conseil municipal, que certains aménagements pourraient être réalisés dans le village :

+ autour du platane ancien emplacement du monument aux morts : décapage pose de bordures plantations et goudronnage

+ aménagement devant la salle des fêtes : décapage (zone carrée) et plantations

+ Arrière de l'église : décapage création d'un muret (par l'agent technique) et plantations

+ Place de la Renaissance Platane et emplacement ancien transfo : décapage et plantations

Deux devis sont présentés Entreprise S2GP montant 6118.55 € TTC et entreprise Burgat 9136.20 € TTC. Monsieur le Maire donne lecture ensuite du devis concernant les plantations de l'ESAT Chantecler pour un montant de 2649.60 € TTC (L'ESAT Chantecler est un établissement médico-social implanté à Revel accompagnant des personnes en situation de handicap exerçant une activité professionnelle notamment en aménagement paysager). Cet établissement dispose de sa propre filière d'approvisionnement.

Guillaume Clauzel informe le conseil municipal qu'il existe une conduite syndicale en bordure du talus, rue principale route de Montmaur.

Après discussion et présentation d'un plan d'aménagement, il est proposé de réaliser les cinq aménagements suivants :

- Autour du platane (ancien monument aux morts) : décapage pose de bordures plantations et goudronnage en bicouche
- Aménagement devant la salle de fêtes (zone carrée) : décapage et plantations
- Place de la Renaissance Platane : plantations graminés
- Emplacement ancien transformateur : enlever la haie et la replanter à la Vierge, et plantations de graminés et juniperus, le long du mur privé prévoir laurier thym
- Arrière de l'église : décapage et création d'un muret (le muret sera réalisé par les agents techniques) et plantations.

Monsieur le Maire propose de valider dans un premier temps le devis concernant les travaux. Monsieur le Maire rajoute qu'une demande de modification de devis sera faite concernant les plantations et sera proposé lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer :

Le Conseil Municipal

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

DECIDE de réaliser les cinq aménagements paysagers comme proposé ci-dessus

RETIENT la proposition de S2GP pour un montant de 5098.79 € soit 6118.55 €

AUTORISE Monsieur le Maire de signer le devis avec l'entreprise S2GP

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci- dessus

Discussions - Informations

Commission de contrôle (liste électorale) : Renouvellement de la commission composée d'un conseiller municipal dans l'ordre du tableau, un délégué de l'administration et un délégué du tribunal. Louis GILIS, premier conseiller dans l'ordre du tableau accepte de participer aux travaux de la commission de contrôle en tant que conseiller municipal titulaire. Hubert de Pomyers, conseiller municipal sera suppléant en cas d'absence de Monsieur Louis GILIS.

Carnets de santé ponts : Monsieur le Maire donne lecture des carnets de santé d'ouvrages d'art (ponts) établis par le CEREMA à la suite de notre participation au programme national ponts. A la suite des visites de techniciens, un carnet de santé a été établi pour chaque pont.

Le pont de la Belle Etoile (gestionnaires Airoux et Montferrand) : ouvrage globalement en bon état

Le pont de Prexage (gestionnaire Airoux) : ouvrage présentant un défaut : disjointement localisé à la base côté rive droite et rive gauche, traces de coulures et humidité. Ce défaut affectant la structure, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic précis de la cause des défauts afin de définir et de prioriser des travaux de réparation. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Agence Technique départementale 11 propose un accompagnement en surveillance. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il contactera l'agence technique départementale pour une proposition de diagnostic et surveillance.

Seuil entrée salle des fêtes : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le seuil d'entrée de la salle des fêtes a été arrangé par les agents techniques. Il rajoute que les travaux sont terminés à l'église (salle de rangement des bancs) et le marquage des places de parking sera réalisé cette semaine.

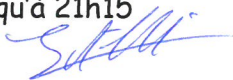
Matinée citoyenne : Monsieur le Maire indique que les agents techniques ont préparé la salle des fêtes pour la matinée citoyenne fixée le samedi 15 avril 2023. Il précise que le mur de la cuisine où est appuyé le meuble de rangement ne sera pas réalisé (traces d'humidité).

Formation Correspondant incendie et secours : Une formation pour les correspondants est organisée le mercredi 19 avril 2023 de 9h à 12h à la Maison des Collectivités à Carcassonne. Guillaume CLAUZEL correspondant incendie et secours précise qu'il se rendra à cette formation.

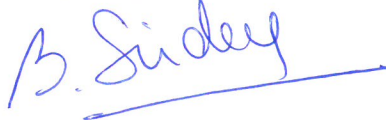
CCCLA : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion va être programmée avec le service eau et assainissement de la CCCLA. Le contrat de délégation du service eau et assainissement avec BRL exploitation arrive à échéance en 2024. Le Conseil municipal souhaite poursuivre avec le délégataire actuel.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite aborder d'autres questions diverses. Plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée à 22h00.

Le secrétaire de séance
Olivier LOCATELLI jusqu'à 21h15

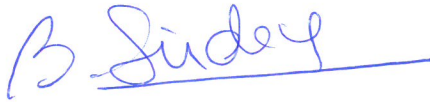
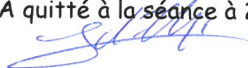


La secrétaire de séance
Béatrice SIRDEY de 21h15 à la fin de la séance



Le Maire
Cédric Malrieu



Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ, premier adjoint	
Bernard LEGUEVAQUES, deuxième adjoint	
Hubert DE POMYERS, conseiller municipal	
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale et secrétaire de séance à partir de 21h15	
Louis GILIS, conseiller municipal	
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal	
Guillaume CLAUZEL, conseillère municipale	
Olivier LOCATELLI-HOURS, conseiller municipal secrétaire de séance jusqu'à 21h15.	A quitté à la séance à 21h15. 
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal	A pris place au sein du conseil à 20h00.
Renaud PACAREAU, conseiller municipal	Absent

